



INVITATION

À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES FEMMES SOCIALISTES SUISSES

**Samedi 19 février 2022
14h00 à 17h00**

Par Zoom. Le lien suivra.



Berne, le 21 janvier 2022

Chères camarades !

La pandémie nous a une nouvelle fois joué des tours. Au vu du nombre élevé d'infections, le Comité directeur des Femmes socialistes a décidé, le cœur lourd, **d'organiser l'Assemblée générale du samedi 19 février en ligne.**

Nous aurions aimé vous saluer personnellement, échanger avec vous en présentiel et trinquer ensemble lors de l'apéritif. Mais la situation actuelle nous a incitées à faire preuve de prudence, à protéger la santé de tout le monde et à n'exclure personne de notre assemblée.

Cette décision implique quelques modifications de l'ordre du jour. Malheureusement, nous ne pourrons pas organiser les tables rondes sur l'accueil extrafamilial ni l'action de lancement de l'initiative sur les crèches. En lieu et place, et pour des raisons d'actualité, nous avons prévu un bloc thématique supplémentaire sur l'AVS. **Veillez tenir compte de l'ordre du jour adapté et des indications pratiques.**

Les élections auront lieu comme prévu – mais nous avons désormais, en plus des deux places de déléguées au Congrès du PS Suisse, **deux places vacantes au sein du Comité directeur.** Vous êtes intéressées ? [Vous trouverez ici toutes les informations nécessaires.](#) Nous attendons avec impatience vos candidatures, qui peuvent nous parvenir jusqu'au **29 janvier.**

Nous nous réjouissons d'une assemblée - malgré tout ! - attractive et revigorante, et nous vous transmettons nos salutations les plus solidaires.

Gina La Mantia

Secrétaire centrale des Femmes socialistes suisses



ORDRE DU JOUR

13h40-14h00 Connexion

10:30 Début de l'Assemblée générale avec les points suivants à l'ordre du jour :

- 1) Ouverture de la séance**
- 2) Accueil par Tamara Funciello et Martine Docourt, co-présidentes des Femmes socialistes suisses**
- 3) Message vidéo de Simonetta Sommaruga, conseillère fédérale**
- 4) Lancement de l'initiative sur les crèches**
- 5) AVS**
 - Référendum AVS 21
 - Initiative de l'USS sur le financement de l'AVS
- 6) Élections**
 - Élection de deux nouvelles membres au sein du Comité directeur
 - Élection de deux déléguées au Congrès du parti
- 7) Résolutions et motions**
- 8) Divers**

17h00 Clôture de la séance.

Important : afin de participer à l'Assemblée générale, il est obligatoire de **s'inscrire jusqu'au 13 février** au plus tard par le biais de [ce formulaire](#). L'événements aura lieu en ligne, via Zoom. Le lien sera transmis à toutes les participantes inscrites le jour précédant l'assemblée.



INFORMATIONS PRATIQUES

Heure et lieu

L'Assemblée générale des Femmes* socialistes suisses se déroulera le 19 février 2022, de 14h00 à 17h00 via Zoom. Le lien sera transmis la veille à toutes les participantes.

Inscription à l'Assemblée générale et au service de garde d'enfants gratuit

Il est obligatoire de vous inscrire à l'Assemblée générale jusqu'au **13 février**. Veuillez utiliser [ce formulaire](#).

Droit de vote, carte de vote, carte d'élection

Comme l'événement se déroulera en ligne, aucune carte ne sera distribuée. Ont droit de vote et d'élection toutes les femmes membres du PS inscrites et enregistrées pour l'Assemblée.

Délai pour les propositions et candidatures

Les propositions et candidatures comme membre du comité directeur ou déléguée des Femmes socialistes suisses doivent être soumises au secrétariat central par écrit jusqu'au **29 janvier 2022** (femmes@pssuisse.ch). Tu trouveras [ici toutes les informations nécessaires à ta candidature](#).

Recommandations du Comité directeur, documentation finale

La documentation finale, comprenant les dossiers des candidates et les commentaires éventuels du Comité directeur sur les propositions reçues, ainsi que tout autre document éventuel, sera publiée le **samedi 5 février** sur le site internet des Femmes socialistes suisses. Aucun document ne sera distribué sur les tables.

Ouverture de l'Assemblée générale et nomination des scrutatrices

Immédiatement après son ouverture, l'Assemblée générale élira les scrutatrices et la secrétaire.

Oratrices

Les oratrices prennent la parole à main levée pendant le débat. Chaque oratrice peut demander la parole une deuxième fois sur la même question. Les oratrices qui n'ont pas encore pris la parole ont la priorité. Une troisième prise de parole sur la même question ne peut avoir lieu qu'avec l'approbation de l'Assemblée. Les motions d'ordre peuvent être déposées en tout temps.

Motions d'ordre, motions visant à réduire le temps de parole, clôture de la liste des oratrices et des débats

Les motions d'ordre doivent être traitées immédiatement. Les motions pour réduire le temps de parole et les motions de clôture des débats sont considérées comme des motions d'ordre. Avant le vote, les oratrices encore inscrites sont annoncées. Si la clôture des débats est décidée, seules les oratrices inscrites ont encore la parole.



Procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée générale du 23 octobre 2021 est disponible sur Internet et [peut être téléchargé ici](#).

Conduite des débats

La présidente de séance veille à ce que les discussions se déroulent dans le calme et l'objectivité. Elle rappelle à l'ordre les oratrices qui n'évoqueraient pas un objet précis. Toute personne qui perturbe intentionnellement les délibérations peut être expulsée de la salle par une résolution de l'assemblée après deux rappels à l'ordre, à la demande de la présidente de séance.

Langues

Chaque oratrice peut s'exprimer en français ou en allemand. Les discours et les votes seront traduits simultanément dans les deux langues.

Procès-verbal de la décision

Un procès-verbal des délibérations de l'Assemblée générale sera tenu.